



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



IV - Commercialisation - Relation client

IV.1 - Dispositions générales

Applicable au 5 mai 2020

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2013-07

Exigences en matière de compétence professionnelle des conseillers en investissements financiers et d'information de l'AMF relative à leur activité

Version consultée

Résumé

L'instruction DOC-2013-07 précise les règles de compétence que doivent satisfaire les candidats au statut de CIF (diplôme, formation ou expérience professionnelle) et les informations à fournir à l'AMF par l'intermédiaire des associations de CIF.



[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ Article 325-1 du règlement général
- ↘ Article 325-21 du règlement général

Archives

- ✓ Du 23 octobre 2018 au 04 mai 2020 | Instruction DOC-2013-07

Exigences en matière de compétence professionnelle des conseillers en investissements financiers, d'actualisation de leurs connaissances et d'information de l'AMF relative à leur activité et à celle des associations

L'instruction DOC-2013-07 précise les règles de compétence que doivent satisfaire les candidats au statut de CIF (diplôme, formation ou expérience professionnelles), les thèmes devant au moins être abordés lors des formations pour l'actualisation de leurs connaissances et les informations à fournir à l'AMF par les associations de CIF.

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- ↘ Article 325-1 du règlement général
- ↘ Article 325-21 du règlement général
- ↘ Article 325-38 du règlement général



↘ Article 325-42 du règlement général

✓ Du 26 janvier 2015 au 22 octobre 2018 | Instruction DOC-2013-07

Exigences en matière de compétence professionnelle des conseillers en investissements financiers, d'actualisation de leurs connaissances et d'information de l'AMF relative à leur activité et à celle des associations

L'instruction DOC-2013-07 précise les règles de compétence que doivent satisfaire les candidats au statut de CIF (diplôme, formation ou expérience professionnelles), les thèmes devant au moins être abordés lors des formations pour l'actualisation de leurs connaissances et les informations à fournir à l'AMF par les associations de CIF. Ce document n'a pas été actualisé au regard des textes transposant MIF 2 et séparant le régime juridique des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion de portefeuille. Cette actualisation sera réalisée prochainement.

↓ Télécharger la doctrine

Textes de référence

↘ Article 325-1 du règlement général

↘ Article 325-11-1 du règlement général

↘ Article 325-19 du règlement général

↘ Article 325-23 du règlement général

✓ Du 24 avril 2013 au 25 janvier 2015 | Instruction DOC-2013-07



Exigences en matière de compétence professionnelle des conseillers en investissements financiers, d'actualisation de leurs connaissances et d'information de l'AMF par leurs associations

L'instruction DOC-2013-07 précise les règles de compétence que doivent satisfaire les candidats au statut de CIF (diplôme, formation ou expérience professionnelles), les thèmes devant au moins être abordés lors des formations pour l'actualisation de leurs connaissances et les informations à fournir à l'AMF par les associations de CIF.

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- Article 325-1 du règlement général
- Article 325-19 du règlement général
- Article 325-23 du règlement général

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

